

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Cristallisse BEECK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture à base de silicate de potassium pour des façades.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BEECK'SCHE FARBWERKE GmbH		
Rue:	Gottlieb-Daimler-Strasse 4		
Lieu:	D-89150 Laichingen		
Téléphone:	+49 (0) 7333 / 9607-11	Téléfax:	+49 (0) 7333 / 9607-10
e-mail:	info@beeck.com		
Interlocuteur:	Ralf Rieks	Téléphone:	+49 (0) 7333 / 9607-14
e-mail:	Ralf.Rieks@beeck.com		
Internet:	www.beeck.com		
Service responsable:	Werk Laichingen, Gottlieb-Daimler-Str. 4, D-89150 Laichingen Tel. +49(0)7333/9607-11 Fax: +49(0)7333/9607-10 8.00 -16.00 h		

1.4. Numéro d'appel d'urgence: France +33 1 40 05 48 48
GBK Gefahrgut Büro GmbH
+49(0)6132/84463

Information supplémentaire

Pas 'autres indications.

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
--------	--

2.3. Autres dangers

Donnée non disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Eau: 20 - 30 %

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
1312-76-1	Acide silicique, sel de potassium (MR > 3.2; < 40%)			25 - < 30 %
	215-199-1			
13463-67-7	Dioxyde de Titane			10 - < 15 %
	236-675-5			
1317-65-3	Carbonate de calcium			1 - < 5 %
	207-439-9			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise: Appeler un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Allonger la personne affectée par le produit et l'empêcher de bouger ; si elle perd connaissance, la placer en position de réveil.

Des douches pour les yeux et de sécurité doivent être facilement accessibles.

Après inhalation

S'éloigner de la zone dangereuse. Le secouriste doit se protéger.

Mettre la victime à l'air libre. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'irrégularité ou d'arrêt de la respiration : Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

Après contact avec la peau

Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés.

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.

Appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact au bout des 1 à 2 premières minutes et continuer à rincer.

Consulter immédiatement un oculiste.

Après ingestion

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

Lors de vomissements spontanés avec perte de conscience, tendre le cou et amener le blessé dans la position couchée sur le côté et stable. Dégager les voies respiratoires, empêcher l'aspiration. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les yeux et la peau.

nausée, vomissements, toux, insuffisance respiratoire, douleur abdominale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination et fonction vitale). Si nécessaire, contacter le centre anti-poison.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 3 de 10

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des mesures d'extinction respectant l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), fumée, oxyde d'azote (NO_x).

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut porter gravement atteinte à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les vapeurs ni les gaz de combustion. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

L'eau d'incendie et la terre contaminées doivent être éliminées conformément aux réglementations administratives.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel dans une zone sûre. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas inhaler les vapeurs et le brouillard.

Utiliser un équipement de protection individuel. Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/le visage. Éviter le contact avec la peau pour ce produit.

Le produit qui s'est répandu sur le sol est glissant: risque de chute!

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être évacué dans les eaux usées ni dans les étendues d'eau. Empêcher le rejet dans les fleuves ou eaux de surface en établissant des barrages de sable ou de terre ou en prenant d'autres mesures d'arrêt appropriées. Contacter immédiatement les autorités compétentes si le produit s'évacue dans le sol, une étendue d'eau ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (par ex : sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Evacuer de la manière décrite au section 13. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8, 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le traitement ultérieur / l'enlèvement des couches de peinture, comme le meulage, le décapage à la flamme, etc. peut dégager des poussières et/ou des vapeurs dangereuses. Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/le visage.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Équipement de protection approprié: Voir section 8.

Préventions des incendies et explosion

Ce produit n'est pas inflammable.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 4 de 10

Ce produit n'est pas explosif.

Information supplémentaire

Manipulation, stockage et transport conformément aux réglementations locales et dans les récipients annotés en conséquence et appropriés à ce produit.

Ne pas utiliser de récipients dans les matériaux suivants: aluminium, zinc, verre.

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker conformément aux prescriptions locales. Stocker hermétiquement dans le conditionnement d'origine.

Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger du gel.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides. (Libération de: CO₂)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Il est interdit de fumer dans les entrepôts. Entrée interdite aux personnes non autorisées.

Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C.

Refermer soigneusement les bidons et les stocker à la verticale pour éviter tout écoulement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ceci peut être atteint par une aspiration locale ou de la pièce. Dans le cas où cela serait insuffisant pour maintenir la concentration en solvants en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle, un équipement de protection respiratoire approprié doit être porté.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/le visage.

Douche oculaire.

Protection des mains

Gants de protection.

Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants : PVC- ou gants en caoutchouc.

Choisir les gants de protection en fonction des conditions d'utilisation concrètes et observer les instructions d'emploi du fabricant.

Protection préventive de la peau: crème de protection de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 5 de 10

Protection de la peau

Vêtements étanches, bottes, tablier, des gants de protection.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon.

Protection respiratoire

Lorsque la concentration de solvants est supérieure aux valeurs limites d'exposition, porter un appareil de protection respiratoire approprié et agréé. Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pistelage et des poussières de ponçage, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	blanc (blanche) / teinté(e)
Odeur:	doux (douce)

pH-Valeur:

Testé selon la méthode
11 ISO 4316

Modification d'état

Point de fusion:	Donnée non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Donnée non disponible.
Point de sublimation:	Donnée non disponible.
Point de ramollissement:	Donnée non disponible.
Point d'écoulement:	Donnée non disponible.
Point d'éclair:	non applicable

Dangers d'explosion

Donnée non disponible.

Limite inférieure d'explosivité:	Donnée non disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité

solide:	Donnée non disponible.
Température de décomposition:	Donnée non disponible.
Pression de vapeur:	Donnée non disponible.
Densité:	1,50 g/cm³
Hydrosolubilité:	Donnée non disponible.

Solubilité dans d'autres solvants

Donnée non disponible.

Coefficient de partage:	Donnée non disponible.
Viscosité dynamique:	4500 mPa·s
Viscosité cinématique:	Donnée non disponible.
Densité de vapeur:	Donnée non disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en solide:	Donnée non disponible.
-------------------	------------------------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 6 de 10

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable si le stockage et la manipulation sont corrects.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions de stockage normales et en cas d'utilisation normale, il ne se produit pas de réactions dangereuses. Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucun si utilisation appropriée.

10.5. Matières incompatibles

comburant puissant; acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les indications.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Donnée non disponible.

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

N° CAS	Substance			
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce
1312-76-1	Acide silicique, sel de potassium (MR > 3.2; < 40%)			
	par voie orale	DL50	> 2000 mg/kg	Rat
13463-67-7	Dioxyde de Titane			
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	rat
	dermique	DL50	>5000 mg/kg	lapin
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	>6,8 mg/l	rat
1317-65-3	Carbonate de calcium			
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	rat

Irritation et corrosivité

Peut irriter les yeux et la peau.

Effets sensibilisants

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Donnée non disponible.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 7 de 10

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Donnée non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce
13463-67-7	Dioxyde de Titane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Pimephales promelas
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	16 mg/l		Pseudokirchneriella subcapitata
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>100 mg/l	48 h	Daphnia magna
1317-65-3	Carbonate de calcium				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>10000 mg/l	96 h	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>200 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue.

Code d'élimination des déchets-Produit

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 8 de 10

Code d'élimination de déchet-Résidus

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages vidés et nettoyés de manière appropriée peuvent être recyclés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

<u>14.1.</u>	Numéro ONU:	non réglementé
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>		non réglementé
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>		non réglementé
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>		non réglementé
Étiquettes:		a. d. d.

Code de classement:	a. d. d.
Dispositions spéciales:	a. d. d.
Quantité limitée (LQ):	a. d. d.
Catégorie de transport:	a. d. d.
N° danger:	-
Code de restriction concernant les tunnels:	a. d. d.

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1.</u>	Numéro ONU:	non réglementé
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>		non réglementé
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>		non réglementé
<u>14.4.</u>	Groupe d'emballage:	non réglementé
Étiquettes:		a. d. d.

Code de classement:	a. d. d.
Dispositions spéciales:	a. d. d.
Quantité limitée (LQ):	a. d. d.

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 9 de 10

<u>14.1.</u>	Numéro ONU:	not regulated
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>		not regulated
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>		not regulated
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>		n.d.a.
Étiquettes:		n.d.a.

Marine polluant:	n.d.a.
Dispositions spéciales:	n.d.a.
Quantité limitée (LQ):	n.d.a.
Quantité dégagée:	n.d.a.
EmS:	n.d.a.

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport aérien (ICAO)

<u>14.1.</u>	Numéro ONU:	not restricted
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>		not restricted
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>		not restricted
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>		n.d.a.
Étiquettes:		n.d.a.

Dispositions spéciales:	n.d.a.
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	n.d.a.
Passenger LQ:	n.d.a.
Quantité dégagée:	n.d.a.
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	n.d.a.
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	n.d.a.
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	n.d.a.
IATA-Quantité maximale (cargo):	n.d.a.

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Matières dangereuses:	a. d. d.
-----------------------	----------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Information supplémentaire

Aucune.

SECTION 15: Informations réglementaires

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cristallisse BEECK

Date d'impression: 19.03.2018

Code du produit: FWB_B08

Page 10 de 10

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):

La valeur limite des COV [composés organiques volatiles] (catégorie de produits: II.A c, Wb) pour le produit prêt à l'emploi est au maximum de 40 g/l. Le taux de COV dans le produit prêt à l'emploi est au maximum de 4 g/l.

Information supplémentaire

Aucune substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

France: Émissions dans l'air intérieur (Décret n° 2011-321): A+

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

n.a. = non applicable

n.d. = non déterminé

a. d. d. = aucune donnée disponible

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)